

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 juillet 2024, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 01 juillet 2024

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20240709-DEL_2024_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT,

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

PROCURATION(S) : Jacques GUILLAUMIE-BILLET donne procuration à Gérard BRETTE.

Délibération n° 2024-32 lotissement de la Taulie – Vente du lot n° 5

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération n° 2013/42 du 11 Novembre 2013 fixant le prix de vente du mètre carré du terrain du lotissement d'habitations de la Taulie à soit 17€ TTC.

Il présente aux élus la demande de Monsieur et Madame LAURENSOU domiciliés à Rosiers d'Égletons (Corrèze), afin d'acheter le lot n° 5 du lotissement cadastré section F n° 2449 d'une contenance de 1 127 m².

Madame Laurensou s'étant retirée de la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** de vendre à Monsieur et Madame LAURENSOU le lot n° 5 du lotissement de la Taulie cadastré section F n° 2449 d'une contenance de 1 127 m² aux conditions proposées par Monsieur le Maire, soit 17 € TTC le mètre carré de terrain.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces et documents afférents à cette vente.

Membres : 14
Présents : 10
Représenté(s) : 1
Nombre de votants : 11
Exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

